

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF1197

présenté par

M. Walter, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	10 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
Fonds de soutien aux organisateurs de colonies apprenantes (ligne nouvelle)	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, nous proposons d'allouer un budget de 50 millions d'euros au dispositif d'État « colos apprenantes », budget considéré comme « minimum vital » par les associations pour répondre aux demandes des familles pour l'été 2024.

Le Préambule de la Constitution de 1946 garantit « à tous, notamment à l'enfant [...] le repos et le loisir » et l'article 140 de la loi relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 dispose comme objectif national « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs ».

En ce sens, il convient de préciser que nous préférierions davantage de soutien aux véritables colonies de vacances, plutôt que des vacances dites apprenantes : toutes les colonies sont apprenantes.

Cependant, faute de meilleure alternative, nous soutenons l'augmentation du dispositif d'État « colos apprenantes », afin de favoriser le départ des enfants issus de milieu modeste et, ipso facto, promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion sociale.

Comme le met en lumière la confédération Jeunesse au Plein Air, partenaire de ce dispositif d'État depuis sa création, le budget de 40 millions d'euros est nécessaire mais pleinement insuffisant pour répondre aux demandes des familles. A titre d'exemple, Jeunesse au Plein Air a pu accompagner 1 748 enfants pour partir en colos apprenantes durant l'été 2023 pour un montant de 875 522 €. Néanmoins, il convient de souligner que ces demandes ont été réalisées uniquement en deux journées, illustrant ainsi la très forte attente des familles.

De surcroît, le sondage IFOP pour la Jeunesse au Plein Air de 2019 met en exergue que le frein principal au départ en colonie de vacances est son coût financier. Augmenter le budget de ce dispositif d'État permettrait pour les familles modestes d'offrir des vacances à leurs enfants et pour l'État de concourir à la formation d'une jeunesse ayant accès à une expérience mêlant mixité sociale, mobilité, apprentissage et vivre ensemble, éléments essentiels pour l'épanouissement des enfants et leur devenir de citoyens engagés.

Cet amendement est d'autant plus nécessaire qu'entre le 20 juillet et le 10 août 2024, avec les Jeux Olympiques de Paris 2024, nombre d'organismes et de prescripteurs ont déjà déclaré qu'ils seront dans l'incapacité d'organiser des colonies de vacances, faute d'hébergements disponibles et de transports, tant pour la disponibilité de ces derniers, que leurs coûts à cette période, coûts renforcés par la forte période inflationniste que nous connaissons.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer les crédits de paiement et autorisations d'engagement de l'action 06 « Service National Universel » du programme 163 « Jeunesse et vie associative » à hauteur de 10 millions d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement, vers un nouveau programme « Fonds de soutien aux organisateurs de colonies apprenantes ». Nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.